



VILLE DE MELUN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/08/2022

Reçu en préfecture le 26/08/2022

Affiché le

SLOW

ID : 077-217702885-20220826-2022_63-AR

2022.63

DECISION DU MAIRE

Pour la modification du barème des participations familiales des prestations postsecondaires et extrascolaires des centres de loisirs

Le Maire de la Ville de MELUN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.2122-22 ;

VU les articles L. 1111-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment de fixer et modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs et droits qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n°2004.5.15.115 du 27 mai 2004 instaurant des frais d'inscription pour les activités dans les centres de loisirs sans hébergement ;

CONSIDERANT que la Direction des Centres de Loisirs propose diverses activités dans ses centres de loisirs sans hébergement notamment des accueils post scolaires pour les enfants scolarisés à MELUN, des accueils les mercredis et chaque jour de vacances scolaires (1/2 journée ou journée complète) ;

CONSIDERANT que le barème appliqué aux familles peut être révisé chaque année ;

CONSIDERANT que les tarifs appliqués sont encadrés par la Caisse d'Allocations Familiales ;

CONSIDERANT la décision de la Municipalité, lors des orientations budgétaires, d'augmenter les tarifs municipaux de 2,5% ;

DECIDE

D'ABROGER la décision du Maire n°2022.60 du 18 août 2022.

DE FIXER les tarifs des activités des centres de loisirs selon les tableaux ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2022 :

TARIFS CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**Journée complète au 1^{er} septembre 2022****Repas, goûter, sortie inclus**

RESSOURCES DU MENAGE PAR MOIS	FAMILLE AVEC 1 ENFANT	FAMILLE AVEC 2 ENFANTS	FAMILLE AVEC 3 ENFANTS	FAMILLE AVEC 4 ENFANTS ET +
De 0 € à 1065 €	8,23	7,41	6,70	6,39
1066 € à 1219 €	8,33	7,57	6,76	6,44
1220 € à 1370 €	8,76	7,79	6,94	6,65
1371 € à 1524 €	9,10	8,23	7,09	6,82
1525 € à 1675 €	9,68	8,60	7,41	6,94
1676 € à 1829 €	10,12	8,81	7,63	7,09
1830 € à 1980 €	10,66	9,20	7,80	7,31
1981 € à 2134 €	11,04	9,47	8,13	7,41
2135 € à 2285 €	11,47	9,85	8,33	7,63
2286 € à 2439 €	11,84	10,08	8,55	7,73
2440 € à 2590 €	12,29	10,61	8,71	8,01
2591 € à 2744 €	12,72	10,87	8,93	8,13
2745 € à 2895 €	13,15	11,21	9,10	8,33
2896 € à 3049 €	13,58	11,53	9,31	8,55
3050 € à 3200 €	14,06	11,79	9,52	8,71
3201 € à 3354 €	14,57	12,07	9,79	8,81
3355 € à 3504 €	14,94	12,51	9,96	9,00
3505 € à 3659 €	15,49	12,83	10,34	9,20
3660 € à 3810 €	15,86	13,21	10,45	9,31
3811 € à 3964 €	16,22	13,48	10,66	9,52

TARIFS CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**Demi-journée sans repas, avec goûter, sortie inclus au 1^{er} septembre 2022**

RESSOURCES DU MENAGE PAR MOIS	FAMILLE AVEC 1 ENFANT	FAMILLE AVEC 2 ENFANTS	FAMILLE AVEC 3 ENFANTS	FAMILLE AVEC 4 ENFANTS ET +
De 0 € à 1065 €	4,17	3,75	3,41	3,17
1066 € à 1219 €	4,22	3,83	3,46	3,24
1220 € à 1370 €	4,43	3,95	3,51	3,35
1371 € à 1524 €	4,60	4,17	3,56	3,41

1525 € à 1675 €	4,88	4,33	3,75	3,46
1676 € à 1829 €	5,09	4,43	3,80	3,56
1830 € à 1980 €	5,35	4,65	3,95	3,69
1981 € à 2134 €	5,57	4,77	4,12	3,75
2135 € à 2285 €	5,79	4,98	4,33	3,80
2286 € à 2439 €	6,01	5,09	4,38	3,90
2440 € à 2590 €	6,22	5,35	4,43	4,06
2591 € à 2744 €	6,44	5,47	4,48	4,12
2745 € à 2895 €	6,65	5,62	4,60	4,22
2896 € à 3049 €	6,76	5,79	4,70	4,33
3050 € à 3200 €	7,09	5,96	4,82	4,38
3201 € à 3354 €	7,36	6,07	4,93	4,43
3355 € à 3504 €	7,52	6,34	5,04	4,48
3505 € à 3659 €	7,79	6,49	5,20	4,65
3660 € à 3810 €	8,01	6,62	5,25	4,71
3811 € à 3964 €	8,23	6,82	5,35	4,82

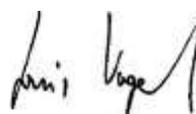
**TARIFS ACCUEILS POSTSCOLAIRES
DANS LES CENTRES DE LOISIRS
(Goûter inclus le soir)**

Au 1^{er} septembre 2022

Accueils post scolaires	
Soir	4,28€

Fait à MELUN, le 26 août 2022

Le Maire,



Louis VOGEL